

**ROYAUME DU CAMBODGE**  
**Nation Religion Roi**  
\*\*\*\*\*

**Conseil Constitutionnel**

\_\_\_\_\_

N° 026/01/2011 CC.I.

Phnom Penh, le 06 juillet 2011

**A**

**Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Députés**  
**(14 Députés)**

O B J E T : Votre demande de prendre des mesures à l'encontre du Premier Ministre et des Ministres du Gouvernement Royal qui ont violé l'article 96 de la Constitution pour n'avoir pas répondu aux questions posées par les députés dans le respect de la Constitution du Royaume du Cambodge.

REFERENCE : Votre lettre du 28 juin 2011.

En réponse à votre lettre citée en référence et dont l'objet est rappelé sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Constitutionnel, lors de sa séance du 06 juillet 2011, a déjà examiné votre demande. Le Conseil Constitutionnel considère que votre demande de prendre des mesures à l'encontre du Premier Ministre et des Ministres qui ont violé l'article 96 de la Constitution pour n'avoir pas répondu aux questions posées par les députés, ne relève pas de sa compétence.

Je vous prie de croire, leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de ma haute considération.

P. le Conseil Constitutionnel,  
Le Président,

**Signé et cacheté : EK SAM OL**